

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 AVRIL 2026
Extrait des délibérations n°2026-016

16 AVR. 2026

ARRIVÉE

Date de convocation : le 2 avril 2026 Date d'affichage : 2 avril 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 8 avril 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX - Président, au pôle sportif André Clousier au Neubourg.

➤ Secrétaire de séance : Madame Camille MAMEAUX.

Membres en exercice : 56 Présents : 54 Pouvoirs : 2
Toutes les communes étaient représentées

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	GAUVIN Sébastien
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	GANGNON / ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	MALZY Philippe
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	LEROUX Christophe
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline - Excusée
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence	GUERRE Thierry
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	NICERON Julien
ECQUETOT	RICHARD Didier	LHERMEROULT Magali
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise
EPEGARD	PAYAN Jean-François	LECLERE Adélaïde
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	GODARD Jean-Jacques
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	BORGES Sylvie	RICHARD Angélique
HECTOMARE	PLOYART François	WOJTYSIAK David
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	DUHAMEL Alban
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent CLEMENCE Sylvie BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – AMEYE Isabelle – BARBIER Gilles pouvoir à Madame I. VAUQUELIN - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita pouvoir à Madame M.N. CHEVALIER – LEFEBVRE Jean – MARCHAND Jean-Baptiste	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	RODIER Florent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	FERRAND Amandine
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	DROUIN Annie
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEN Eric	PREY Mélanie
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier VAN LANDUYT Christelle	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	DUBUISSON Frédéric
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	LOGIER Maxime
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DAVID Sandrine	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Héléne
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	MONNIER Sylvie

Formant la majorité des Membres en exercice

COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Election du 6ème vice-président(e) de la communauté de communes du pays du Neubourg

Monsieur Arnaud CHEUX, Président rappelle qu'à la suite de la fixation du nombre de vice-président(e)s, il doit être procédé à l'élection de chacun des vice-présidents(es).

Monsieur Arnaud CHEUX, Président rappelle que l'élection des vice-présidents(es) de la communauté de communes s'effectue dans les mêmes conditions que celles du maire : élection uninominale au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé à l'appel des candidatures : Monsieur Jérôme HENON est candidat à la 6ème vice-présidence de la communauté de communes du pays du Neubourg.

Il est alors procédé aux opérations de vote, dont les résultats figurent au procès-verbal d'élection.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants,
Vu la délibération n°CC2026-010 en date du 8 avril 2026 fixant le nombre de vice-président(e)s,
Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du 6ème vice-président de la communauté de communes du pays du Neubourg tels que fixés au procès-verbal d'élection,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

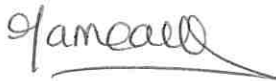
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le conseil communautaire :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Comptabilise, suite au 1^{er} tour, 46 suffrages exprimés pour Monsieur Jérôme HENON,
- Proclame Monsieur Jérôme HENON 6ème Vice-Président de la communauté de communes du pays du Neubourg,
- Installe ledit conseiller communautaire élu en qualité de 6^{ème} vice-président,
- Autorise le président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait au Neubourg, le 9 avril 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**La Secrétaire de séance
Camille MAMEAUX**



**Le Président
Arnaud CHEUX**

